

# LA NATION

## journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 fr. 50. Abonnement annuel: 80 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 35 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

### Déchirure

Se référer à des textes bibliques précis et à leur interprétation courante suffit, aujourd'hui, pour s'attirer une réputation d'esprit étroit, sectaire, voire fanatique. C'est peut-être une conséquence de cette théologie de la déconstruction des Ecritures que nous avons vue, durant des décennies, diluer, assécher, émietter chaque livre, chaque verset et chaque mot de la Bible. C'est peut-être aussi dû au fait qu'une exégèse rigoureuse conduirait à devoir se montrer en très grand désaccord avec les idées du «monde d'aujourd'hui».

Quoi qu'il en soit, personne n'aime avoir l'air étroit, sectaire ou fanatique, en particulier dans les milieux d'Eglise. C'est ainsi qu'un membre du Synode opposé à la bénédiction des couples au bénéfice d'un partenariat enregistré a consciemment évité d'invoquer les textes traitant du mariage de l'homme et de la femme, sans même parler de ceux consacrés à l'homosexualité, pour éviter le risque de ridiculiser sa position. C'était pourtant un risque à courir, car la Parole est plus forte que les moqueries et la réprobation des savants. Mais c'est sûr qu'il y aurait eu des bouches pincées et des sourires suffisants.

Rejetant les textes trop précis et leurs interprétations traditionnelles, on a pris l'habitude plus confortable de se référer à l'«amour inconditionnel du Christ»! Cet «amour inconditionnel» apparaît comme une vague molle et visqueuse noyant les exigences du Christ, les institutions qui les expriment, les dogmes qui les forment et les traditions qui les maintiennent. Tout n'est que désir fusionnel éperdu, esquive des conflits et refus de l'argumentation.

Il est trop facile de reprocher automatiquement à celui qui veut respecter les textes de ne pas aimer les autres. Le Christ affirme certes l'importance première de la fidélité, de la miséricorde et de la justice<sup>1</sup>. Mais il ajoute qu'il faut les pratiquer *sans négliger les autres choses*. Et ces *autres choses*, ce sont précisément les textes, la loi. Il n'a pas rejeté la loi, pas un seul iota, il lui a simplement redonné sa juste place, qui est de l'ordre des moyens. L'amour du Christ n'abolit rien, il accomplit.

La notion d'«amour inconditionnel» joue ici frauduleusement le Christ contre les Ecritures!

La netteté étonnante du vote final du Synode s'explique d'abord par le fait que les théologiens favorables à la bénédiction ont pesé de toute leur autorité sur les votants, lesquels professent, en bons Vaudois, une admiration bien excessive pour les licences et les doctorats.

Les partisans ont sans doute profité aussi de l'équivoque régnant sur la formule «entrée en matière», qui signifie pour les uns qu'ils sont disposés à discuter et, pour les autres, qu'en la votant ils acceptent le principe et qu'on ne discutera que des modalités.

Enfin, pas mal d'opposants ont été leurrés par la perspective «moyenne» d'un acte liturgique propre aux couples

homosexuels et qui ne serait pas une bénédiction. Se plaçant dans l'optique d'une défaite inéluctable, ils ont jugé que cette distinction était le mieux qu'ils pourraient obtenir. Et ils ont jugé habile de voter le texte final! Habileté dérisoire: on était au bord du gouffre et on se félicite de n'avoir fait qu'un demi-pas en avant!

Du point de vue de la symbolique chrétienne du mariage, essentiel dans cette affaire, la distinction entre la bénédiction et le rite-qui-n'est-pas-une-bénédiction est totalement insuffisante et d'ailleurs inutilisable. Imagine-t-on le pasteur dire en introduction: «Attention, l'acte liturgique auquel nous allons procéder n'est pas une bénédiction...»? On en viendra rapidement à un rite qui se rapprochera tellement d'une bénédiction qu'il en sera une aux yeux de tous. Les fausses distinctions calment les mauvaises consciences et brouillent les problèmes.

Les partisans se sont félicités publiquement de leur victoire, sans beaucoup d'égards pour les opposants. Mme Esther Gaillard, présidente du Conseil synodal, se déclare «fière de son Eglise». Son vice-président Xavier Paillard pavoise: «En connaissez-vous beaucoup d'assemblées publiques capables de débattre comme nous l'avons fait d'un sujet aussi sensible?» On nous accordera que, s'il est en général préférable de débattre sans crier ni claqueter la porte, la sérénité des débats ne légitime pas en elle-même la décision finale. En outre, sachant que les paroisses n'ont même pas été consultées sur cette question fondamentale – on les savait for-

tement opposées! –, nous trouvons assez déplacées ces vantardises sur les capacités de dialogue de nos autorités ecclésiastiques<sup>2</sup>.

A la RTS, la conseillère synodale Line Dépraz, heureuse et fière elle aussi, minimise l'impact négatif de la décision: «Toute décision amène son lot de personnes contentes et de personnes déçues.» Et Mme Gaillard renchérit dans *24 heures*: «Nous vivons cela sereinement et espérons que les choses vont se calmer. [...] Si le Synode avait pris la décision inverse, d'autres mécontentements se seraient exprimés.»

Déception? mécontentement?... On est loin du compte. Peut-on se contenter de dire qu'il était «déçu», l'ancien pasteur Philippe Decorvet qui a publié une lettre poignante pour annoncer sa sortie de l'Eglise réformée vaudoise? Vont-ils «se calmer», ces pasteurs qui ont écrit au Conseil synodal pour lui faire part de leur désapprobation de fond? Sont-ils simplement «mécontents», ces réformés œcuméniques qui voient l'Eglise évangélique réformée vaudoise s'éloigner un peu plus de la communion avec les autres Eglises?

Consternation, chagrin, sentiment de trahison et d'abandon, révolte seraient des termes plus appropriés. Les commentaires feutrés et lénifiants des autorités ecclésiastiques relèvent de la pure langue de bois. A titre personnel, nous pouvons évoquer ces groupes de fidèles exaspérés discutant interminablement à la sortie du culte, témoigner aussi de l'incompréhension navrée de nos amis évangéliques et catho-

liques. La *vox populi* n'a pas été mieux entendue que la *vox Dei*.

La scission n'est pas la seule menace, ni la plus probable, même si l'on doit s'attendre au départ vers les assemblées évangéliques d'un certain nombre de fidèles engagés. Notre crainte est plutôt celle d'une indifférence croissante à l'égard d'une Eglise trop semblable au monde.

Le temps des assemblées paroissiales arrive. Plus d'un fidèle s'apprête à demander une intervention de sa paroisse auprès du Synode pour lui manifester sa désapprobation. Nous entendons bien le faire dans la nôtre. C'est dire que Mme Gaillard risque d'espérer encore longtemps que les choses se calment.

Le Synode ne se rendait probablement pas compte que sa décision, qu'il jugeait consensuelle, ébranlerait en profondeur l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud. Cela ne diminue en rien sa responsabilité à l'égard de ce qui se passe aujourd'hui et de ce qui se passera demain. Nous croyons qu'il devrait revenir sur la question à la lumière des réactions constatées, peser les risques que nous sommes en train de courir et, quoi qu'il pense sur le fond, avoir le courage et l'humilité de revenir sur son vote.

OLIVIER DELACRÉTAZ

<sup>1</sup> Matth. 23:23.

<sup>2</sup> Cet article était mis en page quand nous avons pris connaissance du communiqué teigneux du Conseil synodal rappelant à tout le monde qui était le chef et priant les fidèles mécontents de la boucler.

### Dites, la recherche en sciences humaines, ça sert à quoi?

Au sein des universités, on s'interroge sur le financement par le domaine privé. Sans cas de conscience, les écoles polytechniques l'ont accepté depuis longtemps, permettant et même encourageant les entreprises privées à investir dans la recherche. Mis à part quelques rares cas de soutien philanthropique désintéressé (comme à Bâle), ce sont majoritairement les pôles de sciences dites «dures» qui en bénéficient. On sait bien que la tendance actuelle réside dans une vision utilitariste de la science.

D'ailleurs, la recherche en sciences humaines, ça sert à quoi et à qui? Et «concrètement, ça mène à quoi» comme carrière? L'auteur de cet article ne dira pas combien de fois on lui a posé cette question (!) et, jour après jour, affine son argumentaire. Elle se désole aussi des résultats de l'évolution en faveur d'une vision plus diversifiée de l'université, traduite par le passage de la notion classique d'*universitas*, où les diverses unités de recherche avaient beaucoup plus d'indépendance qu'aujourd'hui, à la notion anglo-saxonne et globale de *university*, où l'on s'identifie plus au groupe, à l'institution, qu'à sa faculté ou à sa section. Si ces deux mots ont la même étymologie, ils n'ont de loin pas la même signification.

Ces réflexions n'ont somme toute pas de valeur particulière en rapport à l'actualité de ce mois de novembre. Lors d'un stage à l'excellent Institut de Recherche et d'Histoire des Textes (IRHT) à Paris, nous avons appris que le corps des chercheurs était passé de cent-dix à cinquante personnes, mouvement entamé il y a plusieurs années, dû aux réductions budgétaires: les personnes en fin de carrière ne sont pas remplacées et des compétences se perdent. Alors certes, nous nous éloignons du Canton de Vaud, qui reste épargné par de telles coupes! Sans compter que le corps des chercheurs de l'IRHT n'est pas le seul à souffrir en France de ce genre d'«allègement salarial». Mais n'est-ce pas là significatif d'une humeur ambiante à l'égard des *humanités*? Pour faire disparaître le passé, quoi de mieux durant les guerres que de brûler églises et bibliothèques, pour faire oublier ce qu'ont, plus tôt, cru, pensé et écrit les anciens et, par là, couper les racines qui relient les hommes à des siècles de tradition?

Nos églises sont heureusement encore debout et chaque semaine les bibliothèques virtuelles s'enrichissent virtuellement de magnifiques reproductions des plus beaux manuscrits médiévaux du

monde. *E-codices* (Université de Fribourg, e-codices.unifr.ch), *Gallica* (Bibliothèque nationale de France, gallica.bnf.fr) ou encore *Europeana Regia* (europeanaregia.eu) sont des bases de données que nous vous invitons vivement à visiter, ne serait-ce que pour le plaisir des yeux! L'accès aux richesses de notre passé est devenu d'une facilité quasi désopilante. Nous sommes donc rassurés de savoir que des personnes investissent dans ces projets, consciences que cet héritage mérite d'être transmis. Que n'en profitons-nous davantage!

Alors certes, ça ne rapporte pas grand-chose, au contraire. L'utilité de la recherche en histoire et en littérature ne se mesure pas de la même manière que dans les autres domaines. Il ne s'agit pas de calculer les répercussions économiques et l'introduction de nouvelles stratégies dans l'industrie, mais plutôt de connaître le passé et de transmettre un savoir. Un autre monde. De la même manière, donner à voir au grand public ces trésors est un geste gratuit, qui fait de nous à la fois les dépositaires de ces trésors et de grands amoureux de ces beautés.

CLAIRE-MARIE LOMENECH

## Médecine et clause du besoin

Le Conseil fédéral remet l'ouvrage sur le métier. Il vient de décider de réintroduire, après les années 2002 à 2011, la clause du besoin pour une période de trois ans pour les spécialistes, donc un moratoire sur l'ouverture de nouveaux cabinets. Les Chambres auront à se prononcer sur le projet de loi, qui entrera en vigueur au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2013. Le Conseil fédéral a déjà prévu d'autres mesures pour agir sur (contre?) la médecine ambulatoire: tarifs réévalués, répartition des médecins sur le territoire, nouvelle version des relations entre praticiens. De leur côté, les assureurs en profitent pour redire combien la suppression de l'obligation de contracter (donc la liberté pour les assureurs de choisir les médecins dont ils voudront bien rembourser les actes) résoudre à leurs yeux l'essentiel des problèmes.

### Comment en est-on arrivé là?

La Confédération a signé des accords de libre circulation des personnes avec l'Union européenne (UE). Dans le domaine de la santé, même s'ils sont nombreux à suivre des stages à l'étranger, très rares sont les médecins suisses à s'y installer; les médecins formés à l'étranger, poussés par de meilleures rémunérations en Suisse, se poussent par contre au portillon pour venir travailler dans notre pays. Leur proportion dans les hôpitaux suisses passe de 20 à 88% des effectifs selon les spécialisations. Or, l'évolution naturelle et la plus fréquente de l'activité hospitalière des médecins est l'ouverture, tôt ou tard, d'un cabinet privé. La fin du moratoire sur l'ouverture des cabinets médicaux, en 2011, a eu deux effets principaux: tout d'abord un effet tampon qui a mis sur le marché des médecins étrangers formés pendant plusieurs années en Suisse, ainsi que des médecins suisses ayant fini leur formation et désirant s'installer. D'autre part, pendant ces années de moratoire, les médecins en hôpitaux, suisses ou étrangers, ont continué de travailler dans des services spécialisés. Ils ont ainsi fini par acquérir toutes les conditions d'accès à la spécialité, demandant dès lors leur droit de pratique pour ouvrir un cabinet privé dès la levée du moratoire. Cette situation a quelque peu décapité la médecine générale, en favorisant au sein des hôpitaux la filière de spécialiste.

D'autre part, les médecins immigrants et entièrement formés à l'étranger ont soumis leur dossier à la commission fédérale chargée de la reconnaissance des diplômes (Comité de la formation postgrade pour les professions médicales, à Berne), et celle-ci semble, car elle subit des critiques, être très souple dans l'accord des équivalences de formation donnant le droit d'exercer en Suisse. En effet, elle n'est la plupart du temps pas à même de vérifier le contenu véritable de ces formations, qui sont parfois très différentes des nôtres. A titre d'illustration, signalons la situation des généralistes français qui suivent une formation hospitalière post-graduée de deux ans avant d'être obligés de s'installer. En Suisse, l'écrasante majorité des généralistes et internistes sans sous-spécialité ont un minimum de cinq ans de formation. Cela crée une différence de qualité tout à fait significative qui a des conséquences en matière de soins. Actuellement, il semble que 42% des médecins en pratique privée soient titulaires d'un diplôme étranger, la Suisse alémanique souffrant d'une «invasion» de médecins allemands. L'afflux de médecins formés à l'étranger pose non seulement des problèmes de qualité des

soins, mais aussi de communication: un psychiatre parlant mal la langue de la région où il exerce, cela pose de grands problèmes; pourtant les médecins immigrés dans cette spécialité sont majoritaires dans nos hôpitaux.

### Quelles solutions?

La libre-circulation se traduit dans les faits par un flux unilatéral du personnel médical vers la Suisse. La Confédération semble même prendre un malin plaisir à évoquer le coût de formation élevé d'un médecin suisse, semblant leur préférer ceux qui ont été formés dans l'UE. Le fantasme de la concurrence, réalité des domaines industriel et commercial, a toutefois des effets délétères dans un système de soins où la personne malade doit être au centre de l'attention. Après la levée du moratoire sur les ouvertures de cabinets, certains se sont aperçus que tous ces nouveaux médecins allaient, suisses ou non, coûter à l'assurance-maladie. Certes, l'activité ambulatoire représente moins d'un tiers des coûts de la santé mais, à quelques centaines de milliers de francs par cabinet et par année, l'addition prévisible et surtout l'absence de frein possible à cet afflux de demandes a fait peur. Il aurait été bien plus avisé de penser à protéger ses propres ressortissants exerçant l'art médical. On n'a toutefois vu aucun politicien se lever pour demander de limiter, sous une forme ou une autre, l'accès des médecins étrangers en Suisse. La signature de traités internationaux semble les paralyser.

La clause du besoin est efficace dans un premier temps, mais elle a des effets pervers et ne limite que temporairement le nombre de médecins s'installant en activité privée. S'il s'agit vraiment de limiter ce nombre, il convient de le faire très tôt dans le cursus médical. Ceci semble plus éthique – et plus économique – que d'appliquer ce qui n'est rien d'autre qu'un *numerus clausus* après dix à quinze ans de formation médicale! Que va devenir un médecin spécialiste en fin de contrat hospitalier et soumis à la clause du besoin? Il a de quoi être désespéré.

### Confédération ou cantons?

La Confédération souhaite intervenir sur le nombre et la répartition des médecins. Cet interventionnisme aurait raison de ce qui reste de cette profession libérale. Le lobby puissant des assureurs, l'Office fédéral et certains parlementaires abordent l'affaire sous un angle uniquement économique, et l'on peut être certain que le résultat sera en porte-à-faux avec les besoins réels de la population. On en reviendra très vite aux idées de réseaux de soins, de co-responsabilité budgétaire, de suppression de l'obligation de contracter ou, pire, de caisse unique, sans parler des formes de contrôles administratifs telles que l'imposition des DRG (faits par cas), déjà introduits dans les hôpitaux, au secteur ambulatoire. Cerise sur le gâteau, on finira par imposer leur lieu de travail aux médecins, désormais salariés! On aura rejoint le système britannique, dont on connaît la qualité fort médiocre, relevée toutefois – médecine à deux vitesses – par la présence de réseaux privés, en particulier dans les cliniques.

Les médecins, sensibles à la nouvelle donne relative à l'afflux de médecins immigrés, ne sont pas totalement opposés de fait à des mesures visant à agir sur la démographie médicale.

La FMH et la Conférence des directeurs sanitaires cantonaux (CDS) avait,

dès 2006, proposé que les cantons gèrent, en cas de besoin démontré, la démographie médicale par discipline et par région. Il était prévu que cela se fasse soit par des moyens incitatifs liés à l'installation, soit sur l'obtention du droit de pratiquer (clause du besoin cantonale). Proposition rejetée par le Parlement, tout comme, en 2009, celle de la mise en place d'un système paritaire de régulation composé d'une part des autorités sanitaires cantonales, et d'autre part des sociétés médicales. M. Berset ne s'est en tout cas pour l'instant pas engagé en faveur des cantons dans cette affaire.

Une proposition, qui pourrait rallier la majorité, stipule qu'un médecin formé à l'étranger ne puisse s'installer sans avoir travaillé au moins trois ans dans des hôpitaux suisses. Cette équivalence minimale permettrait d'éviter les remous politiques que ne saurait manquer de créer une limitation de l'immigration médicale vers une Suisse trop attractive.

Le principe d'une régulation est délicat, s'agissant d'une profession libérale. On voit mal les avocats subir ce genre de pression, mais il est vrai que les assureurs paient rarement les frais d'avocats! Il semble préférable que le problème soit géré par les cantons, plus au fait des besoins sur leurs territoires, que de laisser la Confédération

réglementer. Cependant, une telle action doit être clairement balisée. Et plutôt que de laisser un conseiller d'Etat, socialiste de surcroît, planifier la dotation médicale dans son canton, il apparaît indispensable d'associer les sociétés cantonales de médecine aux services de l'Etat dans cette démarche. La participation des assureurs n'est pas souhaitable: il est opportun de rappeler ici que la loi leur accorde le rôle de contrôler l'adéquation des factures et de rembourser leurs clients, mais pas celui de définir la politique de la santé.

### Une mauvaise solution

L'introduction d'un nouveau moratoire (clause du besoin) pour trois nouvelles années ne peut être qu'une – mauvaise – solution transitoire, laissant juste le temps d'élaborer des solutions plus adéquates. Il est cependant à craindre que la Confédération ne saisisse l'occasion non pas pour traiter véritablement le problème de fond, qui relève notamment de la politique étrangère, mais pour encadrer la médecine ambulatoire de telle façon qu'elle devienne moins attractive pour tous les praticiens, qu'ils soient autochtones ou immigrants! La qualité des soins pourrait alors en pâtir fortement.

JEAN-FRANÇOIS LUTHI

## Valeurs actuelles

Depuis quelques mois, l'hebdomadaire français *Valeurs actuelles* est en vente dans certains kiosques lausannois. Chacun connaît *Le Nouvel Observateur*, *Marianne*, *L'Express*, *Le Point* et *Le Figaro Magazine*. Ces journaux expriment des points de vue sans doute divers, mais si l'on excepte un nombre restreint d'éditorialistes percutants et d'enquêteurs bien conduites, leur menu habituel relève de la restauration rapide mondialiste (démocratie, droits de l'homme, libéralisme dirigiste, révérence devant messieurs Obama et Barroso, atlantisme, etc.).

Il n'en va pas de même dans *Valeurs actuelles* où l'esprit national conservateur français, réellement «de droite», souffle librement.

L'unité de style de l'hebdomadaire est bien marquée; ses journalistes, indemnes des tics de langage propres aux médias dans la ligne, écrivent avec clarté et simplicité.

Les rubriques politiques, notamment celle de politique étrangère, explorent l'envers du décor et ne se contentent pas des envolées obligatoires, par exemple à propos de la Syrie. Nous ne jugerons pas les pages économiques, vu notre incompetence en la matière.

La partie littéraire et culturelle est excellente. Certains chroniqueurs (Denis

Tillinac, Bruno de Cessole, Philippe Barthelet, Chantal Delsol) se distinguent par leur indépendance d'esprit. Le choix des livres, des CD, des films et des pièces de théâtre recensés démontrent une certaine originalité, l'esprit du temps n'influençant pas les critiques de manière trop voyante. L'art et les grandes expositions ne sont pas oubliés, l'histoire de France non plus.

Basile de Koch, grand maître du regretté groupe d'intervention culturelle et néanmoins comique «Jalons», tient une chronique TV amusante et pour une fois vraiment «décalée».

Chaque numéro se clôt sur un pastiche de Balzac consacré aux arcanes de la politique française, dont l'auteur serait Jean Tulard, historien spécialiste de l'Empire, bien connu des passionnés de Napoléon.

*Valeurs actuelles*, fondé par Raymond Bourguin, paraît depuis 1966.

Dépêchez-vous (la vente en kiosques relevant sans doute d'une opération à durée limitée visant à trouver des abonnés suisses) d'en acquérir un numéro à la gare CFF ou au kiosque de Saint-François. Vos cinq francs cinquante ne seront pas perdus.

J. P.

## Entretiens du mercredi

Ces entretiens ont lieu le mercredi à 20h00 dans nos locaux de la Place Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne. L'entrée est libre.

Prochains rendez-vous:

**21 novembre:** *Instruire l'infanterie aujourd'hui*, avec le lieutenant-colonel **Alain Baeriswyl**, Etat-Major de la Formation d'application de l'infanterie

**28 novembre:** *Le principe de la subsidiarité active*, avec **Natacha Litzistorf**, vice-présidente (Les Verts) du Conseil communal lausannois

**12 décembre:** *Vaud 2030: Quelle agriculture dans 15 ans?*, avec **Nelly Niwa** (UNIL), coordinatrice de l'exposition virtuelle *Vaud 2030*

Informations sur [www.ligue-vaudoise.ch/mercredis](http://www.ligue-vaudoise.ch/mercredis)

## La revanche des opprimés

S'il existe au monde un groupe de pression efficace, c'est bien le lobby LGBTIQ (*lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, transsexuels, intersexes, queers*, en attendant d'autres combinaisons qui ne sauraient tarder à voir le jour...).

Alors que la «crise», nous dit-on, s'approfondit et que les conflits éclatent un peu partout, il semble qu'aucun problème ne soit plus digne d'une résolution immédiate que celui des «minorités sexuelles». Chaque jour, dans tous les médias, se fait entendre la petite musique du «droit» des minoritaires, non plus seulement à la «différence», mais aussi à la «ressemblance». Ils ont besoin d'un traitement particulier pour devenir comme tout le monde. Nous leur laissons le soin de réfléchir à ce paradoxe.

Ce qui est sûr, c'est que la décence d'un pays ou d'une ville se mesure désormais à son degré de bienveillance envers les organisateurs de la «gay pride» locale.

Le *Temps* du vendredi 26 octobre nous informe que le député vert vaudois Martial de Montmollin, ingénieur forestier et «militant aguerri de la cause gay», vient d'interpeller le Conseil d'Etat. Il s'inquiète du sort réservé par l'administration vaudoise aux transsexuels. Faut-il les appeler «Madame» ou «Monsieur»? Alicia Parel, coprésidente de *Transgender Network Switzerland* (septante membres) et secrétaire de *Pink Cross*, nous apprend qu'une personne sur deux cent cinquante «vit une situation de genre fluide, ne se sentant ni pleinement homme ni pleinement femme». Il n'existe aucune statistique officielle, mais Mme Parel et ses congénères adorent avancer des chiffres impressionnants.

Bref, «les transsexuels demandent un effort à l'Etat»: c'est le titre de l'article. M. de Montmollin déclare: «L'administration est désespérée. Les trans vivent

quelque chose de difficile, à la marge de la soi-disant normalité. La nature humaine est plus diverse que les cases où on veut mettre les gens.»

Ces trois petites phrases sont riches de sens. Nous nous contenterons de deux remarques.

M. de Montmollin croit qu'il existe une nature humaine. Ce n'est pas courant dans le milieu LGBTIQ où l'on utilise le mot «nature» avec des guillemets pour bien montrer qu'on n'est pas dupe: «Notre comportement serait contre-nature? Vous ne nous la faites pas avec ce reproche antédiluvien! Votre «nature» n'est que le masque de l'idéologie paternaliste.» Les LGBTIQ ne concèdent que du bout des lèvres l'existence de deux sexes biologiques. Pour eux, la «nature» est une prison, ce à quoi l'individu doit pouvoir se soustraire. La «nature» est censée lui assigner des fonctions qu'il refuse d'assumer. Le «naturel», c'est l'essentiel, le permanent, l'immuable, ce que l'individu moderne ne peut modifier selon son bon vouloir et que de ce fait il abhorre. Les LGBTIQ n'aiment pas ce qui ressemble à une identité bien dessinée. Ils se sentent contraints par la «nature». Aussi l'opposent-ils sans cesse à la culture. La culture, royaume de la liberté, a été voulue et façonnée par l'homme. Ce que ce dernier a fait, il peut le défaire. La «nature», règne de la nécessité, détermine des états de fait auxquels on ne peut toucher. Il importe donc que l'empire de la culture s'accroisse au détriment de la «nature». Celle-ci est un reliquat. Lorsque l'homme atteindra la toute-puissance, la «nature» n'existera plus.

M. de Montmollin parle aussi d'une «soi-disant normalité». Renverser la hiérarchie du normal et de l'anormal est la tentation à laquelle les LGBTIQ cèdent volontiers. Un esprit revanchard affleure parfois dans leurs propos. Il s'agit de

faire payer des siècles d'oppression à ceux qui se croyaient «normaux» (en particulier les hétérosexuels) et qui n'opéraient en fait qu'un «choix» parmi d'autres. La communauté «hétéro» s'est plu à persécuter les minoritaires, mais son temps est passé.

Le milieu LGBTIQ revendique l'égalité, mais on sent pointer derrière cette exigence la volonté de dominer et de punir. Les LGBTIQ commencent par se poser en victimes; ils réclament des droits, puis des réparations; ils interpellent, ils somment les administrations de modifier leur langage; ils envoient une «madame antihomophobie» dans les écoles qui explique aux enfants qu'il ne faut pas traiter un copain de sale p...

Ensuite, ils traînent les différentes espèces de -phobes devant les tribunaux.

Ils font condamner les auteurs de violences homophobes (ce qui se comprend). Pour couronner cette entreprise de mise au pas, ils traquent ceux qui pensent que, d'un point de vue social et politique, les mœurs hétérosexuelles sont plus recommandables que d'autres, que la différence et l'égalité s'excluent, qu'il est contradictoire de distribuer à chacun un droit égal à l'inégalité. Ils parviennent même à les faire condamner, cela s'est vu en France.

M. de Montmollin, que nous ne connaissons pas, est peut-être une personne raisonnable, mais l'expérience nous enseigne que nous avons toutes les raisons de craindre un emballement des revendications punitives une fois que son interpellation aura reçu une réponse positive.

JACQUES PERRIN

## Revue de presse

### Politique de la santé: trajectoire erratique

Le conseiller national Jacques Neiryck livre une réflexion pertinente dans *24 heures* du 8 novembre:

*La politique fédérale de la santé ressemble à la démarche chaloupée d'un ivrogne en fin de course. Tantôt on impose un numerus clausus pour l'accès des étudiants aux facultés de médecine, tantôt on impose un moratoire sur l'établissement de nouveaux cabinets, tantôt on augmente à 3200 francs les frais d'inscription pour le seul examen fédéral de médecine, et tantôt on renonce à ces mesures pour y revenir ensuite.*

*En somme, l'objectif est toujours le même: moins il y a de médecins, moins ils exercent, mieux se portent les finances. [...]*

*Faute de cabinets privés, les malades se rendent dans les services d'urgence, alors qu'une intervention en milieu hospitalier coûte plus cher qu'en cabinet privé. Le déséquilibre s'accroît entre généralistes et spécialistes. Les régions périphériques souffrent d'une pénurie généralisée de médecins. [...]*

*Le but est de réduire les coûts à toute force, et la méthode, une pénurie planifiée. [...]*

*Il n'y a pas lieu de lutter contre le renchérissement des soins de santé qui provient des progrès de la médecine et du vieillissement de la population qui en résulte. Un cabinet médical de plus n'est pas de trop, car aucun individu normal ne va se faire soigner s'il n'en a pas besoin. Il reste des malades imaginaires et des praticiens abusifs, mais ce sont les exceptions que comporte tout système. On ne les éliminera qu'en pri-*

*vant de soins des patients qui en ont besoin.*

Lorsque le but visé est illusoire, les moyens, quels qu'ils soient, ne font que créer le chaos.

Ph. R.

### La perte du sens critique

Nous avons retenu dans *Le Nouvelliste* du 9 novembre l'article de M. Pascal Décaillet: «La presse et Obama: où est le sens critique?» Concernant la récente élection présidentielle américaine, le journaliste écrit:

*Il est beau, il est grand, il est l'homme fort. Le Messie. Il y a quatre ans, déjà, on nous l'avait présenté comme une icône, le Sauveur. Il y a trois ans, alors qu'il n'avait encore rien fait, on lui a attribué, parce qu'il est une icône, l'un des prix Nobel les plus foireux de l'Histoire. Ensuite, ces dernières années, ceux-là même qui l'avaient encensé se sont un peu calmés. Ils sont redevenus critiques, ce qu'ils n'auraient jamais dû cesser d'être.*

*[...] Las. Le temps d'une campagne de réélection, dans la dernière ligne droite, une bonne partie de la presse nous a, une fois de plus, livré le spectacle de sa capacité d'unanime dévotion.*

*[...] Ce qui m'intéresse ici, ça n'est pas Obama, assurément un homme de grande valeur. Mais ces éternelles postures de genuflection, chez nombre de beaux esprits, face à ce qu'ils considèrent comme l'incarnation du Bien. Une génération qui n'arrive pas à concevoir la politique autrement que sous l'angle de la morale. [...]*

On avait déjà constaté le même phénomène lors du «printemps arabe». Nos journalistes ont remis la compresse avec Obama. Ce qui fait plaisir, c'est que ce soit un des leurs qui dénonce cette absence de sens critique. M. Pascal Décaillet peut être excellent lorsqu'il oublie l'indigeste confiture démocrate-chrétienne.

E. J.

## Aspects de la vie vaudoise

### Exposition De Felice à Yverdon

(fm) L'esprit du Siècle des Lumières ne souffle pas forcément sur *La Nation*, et nous ne sommes pas des défenseurs acharnés des encyclopédistes Diderot et D'Alembert. Toutefois, nous ne pouvons passer sous silence l'exposition qui se tient actuellement à Yverdon sur l'un des plus illustres habitants de la cité thermale, l'encyclopédiste, physicien, éditeur, imprimeur et enseignant Fortunato Bartolomeo De Felice (1723-1789). Arrivé en Suisse en 1756 (d'abord à Berne, puis à Yverdon), ce natif de Rome est surtout connu pour avoir publié de 1770 à 1780 l'*Encyclopédie ou dictionnaire universel raisonné des connaissances humaines*, appelée aussi *Encyclopédie d'Yverdon*, dont le modèle fut bien sûr l'ouvrage éponyme de Diderot et D'Alembert et pour laquelle il s'assura le concours de prestigieux collaborateurs suisses, tels Leonhard Euler ou Albrecht von Haller. Le musée de sa ville d'accueil est le premier à présenter une exposition itinérante composée de seize tableaux didactiques répartis dans quatre sections, dont une des spécificités est qu'elle se base sur des éléments récemment retrouvés et des acquis inédits. [A voir jusqu'au 24 mars 2013, du mardi au dimanche de 14h à 17h, Musée d'Yverdon et région, Le Château]

### Les cent ans de Robert Mermoud

(fm) Le compositeur, chef de chœur et enseignant vaudois Robert Mermoud aurait eu cent ans au mois d'octobre dernier. Plusieurs manifestations en son honneur ont eu ou vont avoir lieu en

cette fin d'année. Si son Gros-de-Vaud natal lui a déjà rendu hommage par des concerts et une exposition (à voir jusqu'en mars 2013 à la Maison du Blé d'Echallens), l'Auditorium Stravinsky de Montreux s'apprête à commémorer cet anniversaire par un grand concert le mercredi 28 novembre prochain à 20h. Plusieurs chœurs vaudois interpréteront en première partie des chants populaires composés par Mermoud; en deuxième partie le chœur Pro Arte de Lausanne et un orchestre créé spécialement pour cet hommage joueront l'oratorio *Verbe de feu* composé en 1967 à l'occasion du 75<sup>e</sup> anniversaire des Chœurs de Chailly sur Clarens que le compositeur dirigea de 1947 à 1967. Robert Mermoud, par ses différentes activités, a beaucoup apporté à la vie musicale vaudoise et méritait bien ces marques de reconnaissance.

### Vins vaudois: la qualité comme atout

(fm) Régulièrement, cette rubrique se fait l'écho des nombreux prix que reçoivent les vins vaudois dans divers concours ici et ailleurs. Ainsi, le Mondial du Chasselas en juin et le Grand Prix du vin suisse en octobre de cette année ont consacré à nouveau plusieurs crus vaudois. Ce qu'il importe de relever, c'est que toutes les régions viticoles du Canton sont représentées, signe de la qualité d'ensemble du vignoble vaudois. Dans cette période plutôt morose pour nos vignerons, ces distinctions répandent un peu de baume sur leurs soucis. Il importe avant tout de maintenir cette exigence de qualité et de la mettre en valeur.

## Juvenilia CVIII

– Guillaume Tell, c'est un type qui a tiré une flèche sur une pomme et qui a découvert la loi de la gravité universelle, déclare Sylvain avec un aplomb tranquille.

– Tu confonds tout, corrige Daniela: la loi de la gravité, c'était Newpom.

Toute la classe s'esclaffe:

– Newton!

– Il n'a jamais tiré de flèche, il a reçu la pomme sur la tête.

– C'est quoi le rapport avec la gravité?

– La gravitation, pas la gravité.

– Et si on revenait à Guillaume Tell.

– Guillaume Tell? Euh!... On ne se rappelle plus trop, Monsieur. S'il vous plaît, racontez-nous son histoire.

J.-B. ROCHAT

## LA NATION

Rédacteur responsable:  
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:  
Place Grand-Saint-Jean 1  
Case postale 6724, 1002 Lausanne  
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)  
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch  
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

ICM Imprimerie Carrara, Morges

## Suivez le guide Place de la Palud

Comme annoncé dans la dernière *Nation*, nous vous invitons à faire avec nous une ballade historique à travers Lausanne. Rendez-vous à 9h50 devant l'Hôtel de Ville. Plusieurs personnes se présentent pour «visiter Lausanne à pied»: un couple de retraités français, un autre d'Espagnols, deux étudiants catalans, un couple de Lausannois et un jeune Français avide de poser des questions essentielles sur la Suisse: âge de la retraite, sécurité sociale, durée du travail hebdomadaire, bref toutes les questions qui passionnent nos voisins d'outre-Jura.

Notre visite commencera à côté de la fontaine dominée par la statue de la Justice. Sur le coup de 10 heures apparaissent, au-dessus de la Pharmacie de la Palud, des petits personnages qui défilent et nous rappellent les principaux événements qui ont eu lieu ici: l'arrivée du Major Davel venu pour libérer le Pays de Vaud du joug bernois, défilant à la tête du bataillon de Lavaux devant les Lausannois éberlués, le 31 mars 1723. Puis la proclamation de l'Indépendance vaudoise le 24 janvier 1798: les troupes françaises du Directoire ont passé la frontière pour venir libérer le Pays de Vaud de la domination bernoise. Le drapeau vert de l'éphémère République lémanique

flotte à une fenêtre, comme le rappelle la plaque apposée sur la maison proche de la fontaine. Apparaissent ensuite les députés du nouveau Grand Conseil vaudois qui siègeront pour la première fois à l'Hôtel de Ville le 14 avril 1803. Le nouveau Canton de Vaud est né, conséquence de l'Acte de Médiation imposé par le premier consul Bonaparte. La Palud mérite bien son titre de place lausannoise historique. Il faut se placer au bon endroit, là où l'on aperçoit la tour de la cathédrale. Car la voix qui commente les événements est celle du guet. Il raconte ce qu'il a vu du haut de sa tour.

Le guet: c'est le moment de parler de cet étrange personnage, dont la voix accompagne les heures des nuits lausannoises. Si beaucoup de villes européennes ont retrouvé la coutume du guet pour charmer les touristes, à Lausanne il est en fonction depuis le moyen âge et jusqu'à aujourd'hui sans aucune interruption. Nous sommes donc très fiers d'avoir conservé le guet dont l'existence surprend les touristes de passage. Mais nous n'oublions pas non plus le fou rire prolongé d'un groupe de jeunes Français. Ils ne pouvaient pas concevoir qu'au XXI<sup>e</sup> siècle on puisse encore maintenir une pareille coutume.

Quittons pour un instant les événements de 1798 et 1803 et plongeons-nous dans le moyen âge en montant quelques mètres dans la rue de la Mercerie. Une inscription sur une pierre rappelle qu'à cet endroit se trouvait la porte Saint-Etienne. Elle séparait la Cité, où l'évêque et le Chapitre exerçaient directement le pouvoir temporel, et la Palud et les autres quartiers de la ville dotés d'autorités municipales. C'est à cette porte que tout nouvel évêque devait se rendre après sa nomination. La main posée sur le saint Evangile, le prélat promettait de respecter les libertés et franchises des bourgeois de la ville. Ensuite seulement les Lausannois promettaient fidélité et obéissance à leur seigneur l'évêque. Le respect de ce serment n'allait d'ailleurs pas sans mal, ni pour l'un, ni pour les autres.

Mais revenons sur la place de la Palud. Davel avait passé sa première nuit à Lausanne à côté de l'Hôtel de Ville chez le major de Crousaz, sans se douter que les magistrats lausannois préparaient son arrestation en rassemblant les milices lausannoises. Voyant cette nouvelle troupe le matin au sortir de la maison, Davel comprit immédiatement qu'il avait été trahi. Il remit son épée au capitaine Descombes en déclarant: «Je vois bien que je serai la victime de cette affaire: mais n'importe! Il en reviendra quelque avantage à ma patrie.»

Terminons par la fontaine où les ménagères lausannoises venaient faire

la lessive à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, jusqu'à ce que l'installation de l'eau courante dans les maisons leur facilite la tâche. La colonne qui soutient la Justice porte la date de 1585. Mais c'est une copie; c'est pourquoi on s'est permis de la repeindre avec des couleurs vives. L'original est au Musée historique. Sous la jupette de la Justice, quatre petits personnages sont censés s'inspirer de cette vertu: l'empereur, le pape (bizarre pour la Lausanne protestante!), le sultan (l'Islam déjà) et l'avoyer, magistrat de la ville. La Justice tient d'une main la balance, signe de l'équité à l'égard des parties opposées. Au lendemain d'une Fête de Lausanne, un plaisantin agile avait réussi à grimper et à déposer une bouteille de bière sur l'un des plateaux de la balance qui penchait de façon inquiétante. Heureusement, la balance a rapidement retrouvé son équilibre. Par contre, on a réussi par deux fois dès 2009 à dérober le glaive tenu dans l'autre main, symbole du châtement que la Justice réserve aux coupables.

Cette absence du glaive symbolique a-t-elle été le signe de l'impuissance de la ville face aux délits qui se multiplient? En dernière minute, nous apprenons que la justice a retrouvé son glaive. Signe que la ville change de politique et que les malfaiteurs subiront les rigueurs de la justice!

ERNEST JOMINI

### Un concert à Valeyres-sous-Rances, été 1816

Imaginez le vieux Charles-Victor de Bonstetten sortant de son château, que bon nombre de nos lecteurs connaissent, pour se rendre à pied au manoir voisin où il a été convié pour assister à un concert donné par la maîtresse des lieux, Mme Boissier-Butini, pianiste de grand renom, mais aussi compositrice de talent. Entourée de quelques amis musiciens, elle va jouer la partie solistique – diablement virtuose! – de son sixième *Concerto «La Suisse» pour piano, flûte obligée et cordes*. Sur quel piano? Un Erard? Un Pleyel? Le sous-titre de la pièce renvoie à des airs populaires helvétiques, notamment *Le Ranz des vaches*, copieusement cité. En cela, elle précède de quelques années le jeune Mendelssohn et le scherzo de sa 9<sup>e</sup> symphonie pour cordes, lui aussi intitulé «La Suisse», à cause de semblables références, captées lors d'un voyage familial en Suisse centrale. Et c'est sans compter Brahms qui, beaucoup plus tard, introduit un air de cor des Alpes, entendu du côté de Thoune, dans le dernier mouvement de sa première symphonie.

Sachant cela, qui n'aurait envie d'écouter, à Valeyres ou ailleurs, Caroline Boissier-Butini (1786-1836), précurseur en musique du goût romantique pour les paysages alpins? Eh bien, la chose est désormais possible, grâce à l'intrépide maison de disques VDE Gallo qui a publié un CD entièrement consacré à des œuvres de cette singulière compositrice genevoise d'origine, mais qui passait ses étés dans sa demeure du Nord vaudois. Disons-le d'emblée, Caroline Boissier est dépourvue de génie: son invention est modeste, sa virtuosité tourne parfois un peu à vide et son orchestra-

tion est assez sommaire. Est-ce une raison pour mépriser sa musique? Nullement: ces échos des salons d'autrefois s'écoulent avec délice, où flottent des parfums empruntés à Beethoven, Weber, Hummel, Field, Dussek, Kalkbrenner, et autres gloires de l'époque.

Cette publication se recommande par le soin, disons même l'amour porté à sa réalisation: le projet a été dirigé par Irène Minder-Janneret, qui a rédigé une notice très détaillée et sans pédantisme: un modèle de vulgarisation intelligente. Les interprètes défendent leurs partitions avec une vivace conviction. Enfin, une jolie miniature de Mathias Gabriel Lory, représentant Valeyres-sous-Rance au temps des Boissier, avec le Suchet au fond, achève de rendre irrésistible l'achat de ce CD qui est plus qu'un CD: une frange inédite et inattendue de notre histoire culturelle.

J.-B. ROCHAT

Référence: Caroline Boissier-Butini, *Concerto n° 6 en sol pour piano, flûte obligée et cordes – Pièce pour l'orgue – Sonate pour piano n° 1 – Divertissement avec rondo à la polacca pour piano, clarinette et basson*. Interprètes et lieux d'enregistrements divers. 1 CD Gallo 1277.

P. S. Caroline Boissier a eu deux enfants. Son fils, Pierre-Edmond Boissier, botaniste, doit sa renommée à la découverte et la nomenclature de quelque six mille plantes méridionales nouvelles. Sa fille, Valérie de Gasparin, après avoir rétabli les bains d'Yverdon, a créé en 1859 l'école d'infirmière de La Source, à Lausanne.

### N'est pas «bio» qui veut

Un article de *Terre & Nature* du 27 septembre 2012 nous fait découvrir une entreprise agricole pratiquant la culture bio en Autriche, dans la banlieue de Vienne.

Cette exploitation est florissante et semble pouvoir servir d'exemple pour les paysans ou maraîchers suisses.

Mais lorsqu'on compare, on se rend compte qu'on est dans deux mondes différents. L'entreprise viennoise compte 92 hectares de cultures, 60 variétés de

légumes, 120 employés à la belle saison, 6'000 paniers de légumes bio livrés chaque semaine à Vienne et un chiffre d'affaires avoisinant les 10 millions de francs suisses.

À l'heure actuelle, une telle entreprise en Suisse n'aurait droit à pratiquement aucune aide fédérale car elle est «trop grande».

Comparaison n'est pas raison.

J.-M. HENNY

### Le Coin du Ronchon

#### Fausse note et disque voilé

Le lobby pro-immigration a encore frappé. La bien connue Commission fédérale contre le racisme a commandité une étude de l'Université de Bâle pour démontrer – ô surprise! – que les étrangers extra-européens «hautement qualifiés» sont discriminés, que les personnes provenant des Balkans ou des pays arabes sont sous-représentées dans les postes de cadres et qu'«un nom turc ou un voile musulman, par exemple, peuvent s'avérer être un handicap».

Ce genre de constat téléguilé est toujours destiné à être flanqué de quelques revendications. En l'occurrence, la Commission fédérale contre le racisme réclame évidemment «une grande campagne fédérale de sensibilisation pour l'égalité des chances», mais aussi la promotion des «candidatures anonymisées». Voile obligatoire pour tout le monde?

On rit sous cape – ou sous niqab, si vous préférez – en lisant que «les institutions sociales, les œuvres d'entraide et les organisations non gouvernementales» discriminent au moins autant que les autres! Il semblerait ainsi que «les personnes travaillant dans le domaine

social tirent de leur profession un crédit moral» et que de ce fait elles «se permettent un comportement moins moral dans certaines situations. Par exemple en étiquetant les candidats issus de la migration au moyen de stéréotypes et en ne les prenant pas en considération pour des postes de cadre.» (Fort bien... mais qui nous dit que l'auteur de ce jugement sévère ne serait pas tenté, lui aussi, d'être parfois «moins moral» au moment de choisir ses futurs collaborateurs?)

Discrimination partout, donc. Pourtant, selon ce qu'en dit la presse, le professeur de l'Université de Bâle responsable de l'étude «note généralement une bonne intégration des étrangers dans le marché du travail en Suisse». Cet élan d'honnêteté intellectuelle n'a apparemment pas été apprécié par la Commission fédérale contre le racisme: sa présidente, Mme Martine Bruntschwig Graf, a immédiatement rectifié en affirmant que des problèmes sérieux subsistent et... qu'«il ne faut pas se voiler la face».

Faudrait savoir, à la fin!

P.-G. B.

### Votations du 25 novembre 2012

Selon les articles parus dans *La Nation* précédente, nos recommandations de vote sont les suivantes:

Loi fédérale sur les épizooties

NON

Modification des articles 74 et 142 de la Constitution vaudoise

OUI